

la violation de la Constitution. Cette situation intérieure l'obligea de poursuivre ses projets ambitieux dans les duchés et en Allemagne, de donner un nouvel essor à sa politique de diversion et d'éclat, de réveiller la passion d'agrandissement et l'esprit militaire que Frédéric II a légué à ses successeurs et à tout citoyen prussien. Il se promit de vaincre ainsi les dernières résistances du roi et d'entraîner l'opinion rebelle à sa politique.

Pressé d'en finir, il était tenu au succès dans l'intervalle des deux sessions parlementaires ; il ne pouvait se présenter en vaincu devant le parlement prussien de 1867, sans être forcé à la retraite et sans entraîner peut-être dans sa chute le roi Guillaume étroitement associé à sa politique et qui aurait été réduit à trouver, dans l'abdication, le salut de son honneur.

La politique patiente, comptant sur le temps et les circonstances, politique si adaptée au tempérament de l'Allemagne, ne pouvait plus convenir au comte de Bismark. La convention de Gastein était un instrument de cette politique tout allemande ; elle avait été signée pour gagner du temps, pour laisser développer dans les duchés la politique prussienne, pour amener les populations des duchés à désirer elles mêmes l'annexion, par la lassitude d'un provisoire intolérable, d'un démembrement douloureux et d'une double domination militaire.

Mais si la Prusse avait hâte d'arriver à l'annexion, l'Autriche avait moins de hâte à s'y prêter. La convention de Gastein avait été pour celle-ci une défaite politique. Elle avait permis à la Prusse d'être maîtresse dans le Schleswig, d'acquérir le Launenburg, de s'emparer, à Kiel, des

clefs du Holstein ; l'Autriche ne voulait pas aller au-delà. La convention de Gastein lui avait aliéné les États allemands, qui s'en étaient vengés en acceptant, des mains de la Prusse, la reconnaissance de l'Italie ; elle était résolue à ne pas faire un pas de plus dans ses concessions à la Prusse ; elle comprenait que ce pas la conduirait à l'abdication de toute influence en Allemagne.

Pour la Prusse, la convention de Gastein n'était et ne pouvait être qu'un étape vers l'annexion. Le but de la guerre n'avait pas été, pour elle, de créer un nouvel État allemand dans le Nord, de fortifier ce qu'on appelle dédaigneusement, à Berlin, le particularisme allemand, de donner moins d'homogénéité encore au territoire de la Prusse déjà coupé en deux parties séparées par le Hanovre, le duché d'Oldenbourg, le Mecklembourg, le Brunswick et la Hesse ; le but était de conquérir des ports, d'être maîtres des bouches de l'Elbe, de s'asseoir sur les deux mers, de couvrir, par des positions stratégiques importantes, ses frontières septentrionales et sa capitale ouvertes aujourd'hui aux invasions, d'élargir les cadres de l'armée prussienne, d'étendre les frontières du royaume, de donner à la monarchie plus de force et d'unité.

La divergence d'intentions et de vues était donc complète ; la dépêche prussienne du 26 janvier et la dépêche autrichienne du 7 février ne firent que la révéler. La convention de Gastein, comme toute œuvre d'embarras et d'équivoque, a le sort du traité du 15 septembre conclu entre la France et l'Italie ; les co-signataires de cette convention lui donnent une interprétation entièrement contradictoire et lui assignent des buts opposés.